



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 3 g) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP: Développement social

Projet de rapport

Développement social

1. Outre les documents communs examinés au titre du point 3, la Commission était saisie du rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (E/ESCAP/69/11) et du rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012 (E/ESCAP/69/12).
2. Les représentants des pays suivants ont pris la parole: Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kiribati, Mongolie, Népal, République de Corée et Thaïlande.
3. Au sujet du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2013-2022), le représentant de Kiribati a fait une déclaration commune au nom de son pays et des Fidji et du Samoa. De même, le représentant de la Thaïlande a fait une déclaration commune au nom de son pays et des Gouvernements de l'Indonésie de la Malaisie, du Myanmar et des Philippines. Sur le même sujet, le représentant du Forum des personnes handicapées d'Asie centrale a fait une déclaration commune au nom de 18 organisations de la société civile.
4. La Commission a réaffirmé l'importance du Programme pour le développement social, particulièrement dans les activités régionales tendant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement inclusif et durable.
5. La Commission a félicité le secrétariat pour la bonne exécution du sous-programme pour le développement social qui avait renforcé l'importance du développement social dans les activités de la Commission, le mettant sur un pied d'égalité avec le développement économique.

6. Elle a noté favorablement les progrès accomplis par les membres et membres associés dans l'application d'un ensemble de politiques et de programmes de développement social. Ces programmes cherchaient notamment à remédier aux problèmes dans les domaines du vieillissement, du handicap, de l'égalité des sexes, de la jeunesse, de l'éducation, de la création d'emplois, de la protection sociale et de la réduction de la pauvreté.

7. La Commission a noté que les activités susmentionnées avaient contribué à soutenir la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus dont les objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) d'où 20 au 22 juin 2012. La Commission a souligné l'importance primordiale du développement social dans le programme pour le développement au-delà de 2015 pour un développement inclusif, équitable et durable.

8. La Commission a relevé qu'il était important d'édifier une société inclusive en liant étroitement les questions de développement social à des mesures qui stimulent et augmentent l'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes, en appliquant des politiques macroéconomiques judicieuses. Plusieurs délégations ont précisé aussi qu'il était important de ranimer la croissance économique en renforçant la main-d'œuvre par des mesures pour la santé, l'éducation et le développement des capacités, notamment par l'adoption de dispositions législatives et réglementaires concernant l'emploi.

9. La Commission a pris note du bon achèvement de la deuxième Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012 et de la mise en œuvre réussie, par les membres et membres associés, du Cadre d'action du Millénaire de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant cette décennie.

10. La Commission s'est félicitée du succès de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, accueillie par le Gouvernement de la République de Corée à Incheon du 29 octobre au 2 novembre 2012. Elle a noté que le document final de la Réunion de haut niveau, à savoir la Déclaration sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon pour « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, donneraient un élan nouveau à la coopération régionale concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à l'incorporation des problèmes liés au handicap dans le programme pour le développement au-delà de 2015. Elle a noté aussi que la que la Stratégie d'Incheon et les 10 buts, 27 objectifs et 62 indicateurs qu'elle prévoyait fournissait à la région d'Asie et du Pacifique et au monde entier la première série d'objectifs de développement incluant le handicap convenue au niveau régional. Pour la première fois, la région de l'Asie et du Pacifique serait en mesure de suivre les progrès accomplis vers l'amélioration de la qualité de vie et la réalisation des droits des 650 millions de personnes handicapées de la région.

11. Le Gouvernement de la République de Corée a exprimé ses profonds remerciements pour la participation active et de haut niveau des gouvernements des membres de la CESAP à la Réunion intergouvernementale de haut niveau d'Incheon en 2012.

12. Le Gouvernement de la République de Corée a informé la Commission qu'il était l'auteur d'une résolution sur l'application de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon pour « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.
13. Le Gouvernement japonais s'est engagé à continuer de soutenir les travaux de la CESAP sur le handicap par l'intermédiaire du Fonds de coopération Japon-CESAP.
14. La Commission s'est félicitée de l'engagement manifesté par les gouvernements et les organisations de la société civile qui siègeraient au Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) en faveur de l'application effective de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie d'Incheon.
15. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat pour son rôle efficace en rapport avec les problèmes du handicap au cours des 20 années écoulées et pour la bonne organisation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau d'Incheon en 2012.
16. La Commission a pris note aussi des vifs remerciements exprimés par 18 organisations de la société civile pour la facilitation efficace par le secrétariat d'un processus de consultation inclusif pluriannuel en prévision de la Réunion de haut niveau d'Incheon en 2012, notamment pour l'élaboration de la Stratégie d'Incheon.
17. Plusieurs délégations ont invité tous les membres et membres associés de la CESAP à œuvrer en faveur du développement incluant le handicap, en s'attachant particulièrement à favoriser la participation des personnes handicapées à la prise des décisions. Certaines délégations ont décrit leurs politiques et programmes nouveaux pour favoriser davantage le développement incluant le handicap et la réalisation des droits des personnes handicapées. Les mesures adoptées comprenaient l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la formulation de plans et de politiques suivant un plan national pour l'autonomisation des personnes handicapées, la création d'un centre national de formation au langage des signes et la publication de directives tendant à rendre accessibles tous les sites Web de l'administration publique.
18. Le Gouvernement thaïlandais a fait savoir à la Commission qu'il organiserait, en collaboration avec le Gouvernement australien, la CESAP et la Banque mondiale, une consultation régionale sur « La voie à suivre: Consultation régionale Asie-Pacifique sur un Programme pour le développement incluant le handicap vers 2015 et au-delà », qui se tiendrait au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok du 15 au 16 mai 2013. Les résultats de la consultation régionale et la Stratégie d'Incheon constitueraient la contribution de la région de la CESAP à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement internationalement convenus pour les personnes handicapées qui se tiendrait à New York le 23 septembre 2013. Les résultats de cette réunion fourniraient un apport essentiel, dans le domaine du développement incluant le handicap, au processus mondial d'élaboration du programme pour le développement au-delà de 2015.

19. La Commission a souligné qu'il était important de réagir à temps au rythme sans précédent de la transition démographique vers une société vieillissante et à ses conséquences socioéconomiques dans une grande partie de la région d'Asie et du Pacifique.

20. Plusieurs délégations ont informé la Commission des progrès accomplis dans le domaine des droits des personnes âgées moyennant l'adoption de dispositions législatives et l'application d'un ensemble de politiques et de programmes. Les mesures prises comprenaient des dispositifs budgétaires d'aide aux personnes âgées: microcrédit, caisses d'épargne nationales et communautaires, subventions spéciales et mesures fiscales; régimes de protection sociale, notamment des régimes de retraite et des services de soins de santé universels pour les personnes âgées; mesures et plans nationaux pour les personnes âgées; intégration des problèmes concernant les personnes âgées, particulièrement les femmes âgées, à la planification nationale du développement; participation des administrations locales, des communautés, et des organisations de la société civile à la fourniture des services de soins aux personnes âgées.

21. La Commission a noté qu'il restait, malgré les progrès accomplis, bien des problèmes à régler pour répondre aux préoccupations des personnes âgées et qu'il fallait notamment renforcer les systèmes de protection sociale et la couverture des régimes de pensions dans de nombreuses parties de la région. Certaines délégations ont relevé qu'il fallait renforcer les services de soins de santé et les systèmes de protection sociale pour protéger les droits des personnes âgées.

22. La délégation mongole s'est déclaré intéressée à amplifier la coopération avec la CESAP au sujet des questions du vieillissement et du handicap, notamment au moyen de projets sur les effets du vieillissement et en améliorant la disponibilité et la qualité des services sociaux et de l'enseignement continu destinés aux personnes âgées.

23. La Commission s'est félicitée du bon déroulement de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, tenue à Bangkok du 10 au 12 septembre 2012.

24. Notant que plus de 60 % de la population jeune dans le monde vivaient en Asie et dans le Pacifique, la Commission a constaté qu'il était important d'intégrer pleinement les perspectives des jeunes dans le développement national, d'augmenter les investissements dans la jeunesse et d'élargir la participation des jeunes aux processus économique, social et politique. Plusieurs délégations ont relevé que les jeunes pouvaient stimuler le développement économique durable, notamment en contribuant à la croissance de la main-d'œuvre et à l'entrepreneuriat. Il faudrait toutefois un bon dosage des politiques de l'éducation, de l'emploi et de la santé pour recueillir les avantages escomptés.

25. La Commission a mis en relief le rôle central de l'éducation pour créer une main-d'œuvre compétitive et productive. Une délégation a indiqué que son pays avait atteint le but de l'enseignement primaire universel. Certaines délégations ont décrit les actions qu'elles avaient entreprises pour améliorer la qualité de leur système d'éducation. Elles ont précisé que les systèmes d'éducation avaient besoin d'être équilibrés entre l'enseignement académique, les sports et l'épanouissement culturel et spirituel.

26. La Commission a pris note des efforts spécifiques faits par certains membres de la CESAP pour faciliter le passage des jeunes de l'école au monde du travail et pour réduire le chômage parmi la jeunesse. Certaines délégations ont indiqué que leur pays avait renforcé la formation technique, amplifié les efforts tendant à développer leur base de ressources humaines et introduit des programmes de prêts pour les jeunes sans emploi.

27. La Commission a estimé que les modes de vie sains formaient la base d'une existence active et productive. Une délégation a mis en relief le rôle de l'éducation sanitaire pour réduire les comportements à haut risque parmi les jeunes, notamment l'abus de l'alcool, du tabac et des drogues. Une autre délégation a souligné que les mesures adoptées pour répondre aux préoccupations de santé des jeunes devraient s'appuyer sur des preuves solides, notamment des données désagrégées correspondant aux groupes visés. La Commission a relevé aussi qu'il était important de protéger les droits des jeunes en matière de santé de la reproduction et d'éliminer les barrières juridiques et sociales qui créaient une discrimination à l'égard des adolescentes enceintes et leur fermaient l'accès à l'éducation et aux services essentiels.

28. Prenant note des difficultés complexes rencontrées par les jeunes dans la région, la Commission a demandé au secrétariat d'intensifier ses travaux sur la jeunesse et de donner un rang de priorité plus élevé à la valorisation de la jeunesse dans son programme de travail.

29. La Commission a mis en avant l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour le développement social dans un ensemble de domaines essentiels dont la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale, la santé et l'éducation. Plusieurs délégations ont décrit les politiques nationales et les programmes de leur pays destinés à remédier aux conséquences différentes pour les hommes et pour les femmes des problèmes sociaux et économiques émergents dans la région de l'Asie et du Pacifique.

30. La Commission a estimé qu'il était prioritaire de faire progresser l'autonomisation économique des femmes, notamment au moyen de l'entrepreneuriat. En louant les efforts faits par le secrétariat pour encourager la participation des femmes à la vie économique, la délégation chinoise a informé la Commission du soutien apporté par son pays en accueillant à Beijing, les 17 et 18 avril 2013, le Forum régional de la CESAP sur la création d'un environnement favorable à l'autonomisation économique des femmes par l'entrepreneuriat en Asie et dans le Pacifique.

31. La Commission a noté qu'il était important d'intégrer la perspective de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes de développement; elle a relevé la bonne pratique consistant à donner aux fonctionnaires des administrations publiques, aux niveaux national et local, une formation en matière de budgétisation différenciée suivant le sexe. Une délégation a signalé les efforts faits par le secrétariat pour prévenir la violence contre les femmes et a félicité le secrétariat pour l'appui qu'il procure aux États membres à cet égard.

32. La Commission a souligné qu'il était important de renforcer la protection sociale à titre de stratégie essentielle pour créer des sociétés durables, inclusive et résilientes. Elle a mis en évidence le besoin d'étendre la couverture aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à d'autres catégories. Plusieurs délégations ont déclaré que leur pays était déterminé à établir les régimes

juridiques et les dispositions législatives garantes de la protection sociale, ainsi qu'à réduire la pauvreté en élargissant la couverture du régime des pensions aux habitants des régions rurales. Quelques délégations ont fait part des progrès dans l'amélioration des dispositifs de protection sociale: aide au revenu, pensions de sécurité sociale, abattements fiscaux, programmes de sécurité alimentaire et prestations de soins de santé, particulièrement pour les femmes et les jeunes.

33. La Commission a noté qu'il était important d'assurer à toutes les catégories de la population l'accès à des services de soins de santé de qualité et d'un coût abordable, en milieu rural comme en milieu urbain.

34. La délégation thaïlandaise a informé la Commission de l'expérience de son pays en matière de promotion de la couverture universelle des soins de santé comme moyen de réduire la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

35. La délégation thaïlandaise a proposé d'établir et d'appliquer une stratégie régionale pour parvenir à la couverture universelle des soins de santé dans la région de l'Asie et du Pacifique. Cette stratégie devrait prendre en considération les cinq principaux éléments suivants: a) la durabilité financière de long terme; b) un ensemble complet de prestations comprenant l'entretien de la santé, la prévention de la maladie et la rééducation, avec un co-paiement minimal; c) une structure d'administration bien conçue, faisant intervenir tous les partenaires, notamment les groupes de bénéficiaires, les prestataires de services, les ministères compétents et les milieux universitaires; d) l'existence d'une infrastructure de services de santé et de ressources humaines de bonne qualité; e) des informations à jour et exactes sur la santé afin de suivre les progrès.

36. Rappelant la proclamation, par l'Assemblée générale, de l'année 2012 comme Année internationale des coopératives, la délégation mongole a informé la Commission du rôle actif de son pays dans la promotion des coopératives et de son intérêt à collaborer avec les autres États membres et avec les organisations internationales pour appuyer le mouvement coopératif.

37. Le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a informé la Commission des progrès accomplis en rapport avec les engagements procédant des résolutions de la Commission 66/10 et 67/9 et de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur l'évaluation des progrès faits par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Le représentant a indiqué qu'une consultation s'adressant à sept pays insulaires du Pacifique avait eu lieu à Fidji en avril 2013 sur la création de politiques et d'environnements juridiques favorables pour parvenir à l'accès universel au traitement du VIH, aux soins et au soutien, et qu'une série de huit consultations nationales supplémentaires s'adressant à des pays d'Asie était prévue. L'intégration du VIH et du sida dans le programme pour le développement au-delà de 2015 pourrait se manifester par la place importante donnée à l'accès à des services de soins de santé de qualité et d'un coût abordable ainsi qu'aux médicaments essentiels; l'élimination de la discrimination; un renforcement des mécanismes de responsabilité et de la transparence; la formulation d'objectifs mesurables et assortis de délais.

38. La Commission a noté en s'en félicitant le soutien financier généreux des Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie, du Japon, de la République de Corée et de Macao (Chine) en faveur des travaux du secrétariat dans le domaine du développement social.

39. La Commission a entériné le rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, tenue à Incheon (République de Corée) du 9 octobre au 2 novembre 2012, y compris la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

40. La Commission a décidé que les 15 États membres et 15 organisations de la société civile ci-après constitueraient les 30 premiers membres du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) pour la durée du mandat initial couvrant la période 2013-2017.

a) États membres¹:

- i) Bangladesh
- ii) Bhoutan
- iii) Chine
- iv) Fédération de Russie
- v) Fidji
- vi) Inde
- vii) Indonésie
- viii) Japon
- ix) Kiribati et Samoa partageant un siège (Samoa: premiers deux ans et demi; Kiribati: deux ans et demi suivants)
- x) Malaisie
- xi) Mongolie
- xii) Pakistan
- xiii) Philippines
- xiv) République de Corée
- xv) Thaïlande

b) Organisations de la société civile²:

- i) Forum Asie-Pacifique des personnes handicapées
- ii) Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés
- iii) Forum ASEAN pour les personnes handicapées
- iv) *Asia-Pacific DPO United*
- v) Forum des personnes handicapées d'Asie centrale
- vi) Forum des personnes handicapées de l'Asie du Sud
- vii) Forum du Pacifique pour les personnes handicapées

¹ La Commission a décidé aussi que le Gouvernement du Myanmar aurait le statut d'observateur au sein du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), pour la durée du mandat initial couvrant la période 2013-2017.

² La Commission a décidé aussi que les trois organisations de la société civile suivantes auraient le statut d'observateur au sein du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) pour la durée du mandat initial couvrant la période 2013-2017: a) ASEAN Autism Network, b) *Christian Blind Mission* et c) Réseau Asie-Pacifique pour la réadaptation en milieu communautaire.

- viii) *Disabled People's International Asia-Pacific*
- ix) Forum régional Asie-Pacifique d'Inclusion International
- x) Union mondiale des aveugles (Asie-Pacifique)
- xi) Secrétariat régional de la Fédération mondiale des sourds pour l'Asie et le Pacifique
- xii) Bureau Asie-Pacifique de la Fédération mondiale des sourds-aveugles
- xiii) Réseau mondial des usagers et survivants de la psychiatrie
- xiv) Système d'information numérique accessible (*Daisy Consortium*)
- xv) Bureau Asie-Pacifique de *Rehabilitation International (RI)*

41. La Commission a entériné le rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, y compris la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.
